

MODALITES ET ENGAGEMENTS DU CANDIDAT

BOURSE HEMOSTASE ET TRANSFUSION

Dans le cadre de son fonctionnement la SFAR favorise des actions de recherche clinique ou expérimentale spécifiques à l'Anesthésie-Réanimation.

En partenariat avec le laboratoire CSL Behring, et en collaboration avec le Groupe d'Intérêt en Hémostase Péri-opératoire, la SFAR attribuera une bourse de 15 000 euros destinée à aider un médecin anesthésiste réanimateur, à la réalisation d'un projet de recherche sur le thème de l'**Hémostase et la Transfusion**.

1- Eligibilité :

La Bourse est ouverte à tous les anesthésistes réanimateurs diplômés ou en formation sous réserve d'être à jour de cotisation pour l'année 2018.

2- Pièces à fournir :

Le dossier de demande doit comporter :

- Formulaire de demande
- Demande de bourse de recherche selon le modèle téléchargeable en ligne.

Seuls les dossiers de candidatures complets et soumis en ligne sur le site de la SFAR seront examinés.

3 - Les obligations du candidat :

Dans l'hypothèse où la demande de bourse serait acceptée par la Société Française d'Anesthésie et de Réanimation le candidat s'engage à :

1. à faire état du soutien de la Société Française d'Anesthésie et de Réanimation (en français dans le texte) dans tous les travaux publiés à partir du projet de recherche soumis (Le Dr X a bénéficié d'une bourse de la Société Française d'Anesthésie et de Réanimation).
2. à faire état du soutien de CSL Behring (en français dans le texte).
3. à soumettre les travaux de recherche effectués au congrès annuel de la Société Française d'Anesthésie et de Réanimation.
4. à fournir un pré-rapport, à la fin de la durée de la bourse, et un rapport final des travaux de recherche effectués, au plus tard 2 ans après la fin de la bourse, et à

les adresser au Comité Scientifique de la Société Française d'Anesthésie et de Réanimation. Ceci pourra être assorti d'une publication (rapport court, revue générale et/ou article original) dans les revues scientifiques de la SFAR.

5. à ne pas avoir bénéficié d'une autre bourse de la SFAR dans les deux dernières années.
6. à ne présenter qu'un seul projet par équipe ou service.
7. à ne pas faire partie d'une équipe rattachée à un laboratoire pharmaceutique.

4 - Calendrier :

Dates limites de dépôt des dossiers de candidature et calendrier :

- Date d'ouverture de la soumission : 05 février 2018
- Date de clôture de la soumission : 03 juin 2018 (23h59 heure de Paris)
- Annonce des résultats lors du congrès de la SFAR du 27 au 29 septembre 2018

5 - Sélection :

Les candidatures présentées seront examinées par le jury suivant et soumis pour approbation au Conseil d'administration lors de la séance de juin 2017.

Pr Catherine Paugam (Présidente du comité scientifique),
Pr Pierre Albaladejo (Président du GIHP),
Dr Fanny Bonhomme (HUG Genève)
Pr Annick STEIB (PU Strasbourg),
Pr Philippe Nguyen (PU Reims).

6- Contacts :

Pour toutes informations complémentaires vous pouvez contacter :

Professeur Pierre Albaladejo : Palbaladejo@chu-grenoble.fr

Jean-Emmanuel Cumplido, Gestion administrative SFAR : jecumplido@sfar.org
